

DÉCISION DU MAIRE N° 2022 - 088

(prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Objet : Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables – Mission de Coordination SPS niveau 3 dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire du Centre « Cour Verte » de la Commune d'Écully.

Le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22-4° et L 2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-015 du 15 juillet 2020, donnant délégation au maire pour toutes les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune d'Écully souhaite confier une mission de Coordination SPS niveau 3 dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire du Centre « Cour Verte »,

Considérant que, pour ce faire, une procédure a été lancée au titre de l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique ;

Considérant qu'après négociation, la proposition de l'entreprise ROYER CSPS sise à CELLIEU (42320) a été retenue comme mieux disante ;

Considérant que la vérification mentionnée à l'article R.2144-3 du Code de la Commande publique a été accomplie ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu un marché public de prestations pour une **Mission de Coordination SPS niveau 3** dans le cadre de l'opération relative **aux travaux d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire du Centre « Cour Verte »**, avec l'entreprise ROYER CSPS sise à CELLIEU (42320). Cette mission de coordination SPS niv 3 se compose des éléments de mission suivants :

Phase conception	Temps en heures	HT/Heure	Total HT
Prise en compte du projet, ouverture du registre journal	PM	PM	PM
Participation à 1 réunion et 1 visite de site	3.5	52	182,00
Elaboration du PGC	3,5	52	182,00
Elaboration du DIUO	1.5	52	78,00
Elaboration du projet de CISST	NC	NC	NC
Total phase conception	8,5		442,00

Phase Exécution	Temps en heures	HT/Heure	Total HT
Inspection commune avec les entreprises et les sous-traitants	3.5	52	182,00
Examen et harmonisation des PPSPS	0,5	52	26,00
Mise à jour de PGCSPS	PM	PM	PM
Participation aux réunions de chantier et visites inopinées*	6	52	312,00
Présidence du CISST	NC	NC	NC
Finalisation et remise du DIUO	2	52	104,00
Total phase exécution	12		624.00

PRIX FORFAITAIRE EN € HT	1 066.00
TAUX DE TVA	213.20
PRIX FORFAITAIRE EN € TTC	1 279.20

Ce contrat est conclu pour un montant global et forfaitaire de 1 066 € HT soit 1 279,20 € TTC (**MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS ET VINGT CTS**)

Le marché débute à la date de la notification et prendra fin au terme de la remise des DIUO.

Durée prévisionnelle des travaux hors GPA : 3 mois (de février à fin avril 2023).

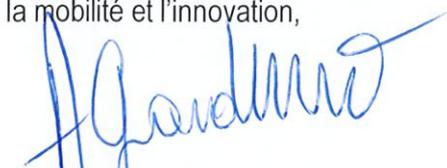
Article 2 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr, formée contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication et /ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Affiché, le 15 DEC. 2022
Dépôt en préfecture, le 15 DEC. 2022

Certifié exécutoire le 15 DEC. 2022
Par délégation du maire
L'adjointe à la transition écologique,
la mobilité et l'innovation,



Agnès GARDON-CHEMAIN

Ville d'Écully - Décision du maire n° 2022 - 089 du

15 DEC. 2022

Fait à Ecully, le 15 DEC. 2022

Par délégation du maire
L'adjointe à la transition
écologique, la mobilité et l'innovation,



Agnès GARDON-CHEMAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables - Mission de Coordination SPS niveau 3 dans le cadre de l'opération relative aux travaux d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire du Centre " Cour Verte " de la Commune d'Écully

Date de transmission de l'acte : 15/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-088 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221215-2022-088-AU

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers
1.7.7. Décisions de l'exécutif prises par délégation de l'assemblée délibérante